



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture Direction des relations avec les collectivités territoriales Bureau du développement durable	Compte-rendu du COPIL OGS Lundi 2 décembre 2019 - Plévenon
--	---

Comité de pilotage relatif à l'Opération Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel

Présidents :

- **Mme Dominique CONSILLE**, sous-préfète de Dinan,
- **M. Yannick MORIN**, conseiller départemental du canton de Pléneuf-Val-André et président du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,

Etaient présents :

- **Mme Marie-Madeleine MICHEL**, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (CD),
- **Mme Christiane GUERVILLY**, maire d'Erquy, vice-présidente communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer,
- **M. Jean-Pierre OMNES**, maire de Plurien, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (LTM),
- **Mme Michèle MOISAN**, maire de Fréhel, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (DA),
- **Mme Claudine BELLIARD**, maire de Plévenon, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (Dinan Agglomération),
- **Mme Joëlle BURNOUF**, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (DA),
- **M. Jean-Luc BARBO**, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (LTM),
- **Mme Josiane MEHOUS**, mairie de Fréhel,
- **Mme Maryvonne CHALVET**, mairie d'Erquy,
- **Mme Justine PLASSAIS et Mme Jeanne-Emilie GAUDIN**, service LTM,
- **Mme Coralie MOULIN et Mme Camille LE MAO**, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne,
- **M. Hervé RAULET**, Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- **Mme Natacha MOREAU**, UDAP 22,
- **Mme Valérie LE BARS et M. Yann RICHEUX**, Conseil départemental 22,
- **Mme Bénédicte ABHERVE**, Côtes d'Armor Destination,
- **M. Philippe RICHARD**, préfecture des Côtes d'Armor,
- **M. Jean Richard**, DDTM22
- **Mme Julie VERRE, Mme Agnès PEREA, Mme Aude WARTER**, syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,

Absents excusés :

- **M. Hervé BERVILLE**, député,
- **M. Alain CADEC**, président du département des Côtes d'Armor
- **M. Arnaud LECUYER**, président de Dinan Agglomération,
- **M. Patrick BARRAUX**, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (DA),
- **M. Dominique RAMARD**, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (DA),
- **M. Jean-Yves LE BAS**, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (LTM),
- **Mme Pierrette POILVE**, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (LTM),
- **M. Fabrice FOUREL**, Dinan Agglomération,

Introduction :

Mme Consille remercie l'assemblée et indique qu'il s'agit du premier COPIL depuis l'obtention du label. Il s'agit du 19ème site labellisé grand site de France, à l'issue d'un travail de longue haleine. Elle adresse ses félicitations aux membres et à l'ensemble des acteurs car cela permet également de reconnaître la qualité du travail réalisé pour préserver le site, et la qualité de vie des habitants. Désormais une période de 6 ans s'ouvre devant nous et il convient de se préparer aux prochaines étapes. Si nécessaire, les services de l'État restent disponibles.

M. Morin remercie également l'assemblée et ajoute qu'il ne faut effectivement pas considérer que la tâche est terminée. A titre d'exemple, la pointe du Raz, a bien failli ne pas récupérer son label et il a fallu beaucoup de travail pour le conserver.

Il fait part de l'absence de la directrice du syndicat : Céline Lelièvre qui est toujours en arrêt prolongé : un recrutement pour une période de 6 mois renouvelables est envisagé.

L'ordre du jour est ensuite évoqué après l'énumération des personnes absentes excusées.

Présentation de l'ordre du jour par Mme Verre :

- Labellisation et perspectives d'ici 2025,
- La communication sur le Label Grand Site, la sensibilisation des nouveaux élus,
- Points d'avancements sur l'OGS,
- Les déplacements vers et sur le grand site (GS), la validation de l'étude sur les entrées du GS et la requalification des RD,
- La réduction de la publicité et le guide paysage,
- Les lieux d'accueil du public.

Labellisation et perspectives d'ici 2025

Mme Verre évoque les grandes lignes du dossier à 6 ans qui sont les suivantes :

- Les paysages et la protection de la biodiversité sont au centre du projet de territoire
- La transmission de l'esprit des lieux (avec stratégie de communication), mais aussi au bénéfice des habitants qu'il convient d'impliquer davantage
- Les mobilités actives.

La communication sur le label :

Mme Pérea aborde ensuite ce volet dont 3 thématiques sont à l'ordre du jour : le nouveau cartouche, les projets de communication et la fête du GS.

Chaque Grand Site de France doit créer un logotype,

Notre cartouche a été validé par la DREAL, puis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Réseau des Grands Sites de France. Le nouveau cartouche appartient au Ministère. Il est déposé auprès de l'INPI dans un principe de marque. Le GS en est gestionnaire et une charte d'utilisation va être créée et diffusée pour les partenaires souhaitant utiliser le cartouche, uniquement en lien avec des actions de la démarche Grand Site.

Celui-ci ne peut en aucun cas être modifié (texte, graphisme, couleur).

M. Omnes, Mme Burnouf et Mme Guervilly demandent si le cartouche peut être posé en entrée de ville.

Mme Péréa répond que non mais il peut être utilisé par les mairies pour toutes les communications qui concernent le Grand Site. L'utilisation sera précisée dans la charte. Elle répond à Mme Gaudin qui l'interroge sur l'utilisation du logo sur des cartes de randonnées dans le cadre du GS.

Mme Consille et Mme Moulin ajoutent qu'il sera nécessaire pour les habitants de le voir régulièrement. L'appropriation sera plus aisée. Le logo pourra être apposé sur les panneaux directionnels de signalisation.

Concernant les projets de communication, un kit à destination des élus est en cours de constitution ; il comprendra un dossier de presse, un kit de photographies, et un tuto du Grand Site (comment en parler). Un nouveau flyer format dépliant sera développé, avec la carte du Grand Site et de l'autre côté les informations essentielles (paysages, faune, flore, éducation à l'environnement, Natura 2000, structures et partenaires, accessibilité).

Parmi les événements à venir, le GS sera notamment représenté à la fête de la coquille à Montmartre et à Natur'Armor à Lamballe.

M. Morin aborde la fête des grands sites qui aura lieu du 14 au 17 mai 2020 et auxquels de nombreux partenaires seront conviés (dont les GS bretons voisins). Le programme est en cours d'élaboration ; il s'agira d'un événement éco-citoyen (objectif 0 déchet), et impliquant les habitants.

Les maires et intercos seront sollicités pour le prêt de salles et matériels.

Le 17 mai ce sera l'inauguration officielle avec bagad de St Cast-le-Guildo et animations. L'œuvre symbolisant l'appartenance au Réseau des Grands Sites de France sera remise, en présence de son auteur.

Mme Burnouf et Mme Belliard demandent si celle-ci, dont le prix est de 3000 €, résulte d'un marché, et qui a choisi l'artiste ?

Mme Péréa indique qu'elle a été créée en 2005 suite à une consultation. Elle est instaurée par le réseau et est identique à tous les GS labellisés. Le prix est inclus dans la cotisation de la première année au Réseau.

Mme Consille attire l'attention quant au surcoût lié à l'inauguration du dimanche : cela nécessitera la rémunération de fonctionnaires. Elle suggère de décaler l'inauguration officielle en semaine.

Mme Burnouf propose une synergie des habitants via les associations locales pouvant servir de relais, ce qu'approuve M. Morin en prenant l'exemple de randonnées vélo pouvant être organisées.

Mme Belliard ajoute qu'à la fête de la labellisation d'Etel, des grandes photos étaient installées sur des panneaux, cela peut être une idée.

M. Morin et M. Omnes ajoutent que des panneaux permanents pouvant servir, existent à Erquy et que l'exposition à Etel parlait également des autres GS. Il faut arrêter les grandes lignes de cette fête en amont pour mieux l'organiser.

Mme Péréa aborde le sujet de la sensibilisation des nouveaux élus après les élections municipales : Mme Consille demande si un document concis peut leur être distribué ?

M. Morin répond qu'une réunion d'information pourra être organisée comme cela avait été fait à Dinan Agglo et Lamballe-Terre-et-Mer il y a quelques années.

Il sera possible également d'intervenir à la demande des maires.

Mme Verre et Mme Abhervé abordent le schéma de déplacements qui comporte 4 enjeux (voir présentation et tableau en annexe).

Mme Belliard constate depuis l'été dernier de nouveaux stationnements anarchiques de camping-cars : faudra-t-il prendre des arrêtés municipaux, faire appel à un renfort de gendarmes sur des sites emblématiques ? Est-il possible de disposer d'un document unique à distribuer le matin rappelant la réglementation ? Elle fait part de la politique menée à la Pointe-du-Raz : les camping-cars sont autorisés à passer la nuit sur le parking moyennant paiement. Mme Consille répond qu'il faut commencer par vérifier si le stationnement est interdit ou pas en ces lieux, et si besoin, demander un passage des gendarmes.

Mme Verre répond qu'il convient de bien les accueillir également malgré ce stationnement problématique. Elle propose, ainsi que Mme Abhervé, de lancer une étude pour élaborer un schéma d'accueil des camping-cars.

M. Morin indique que ce point sera abordé en comité syndical.

En 2020, le dispositif de transports en commun sera modifié et des solutions de comptage du trafic routier sur le port d'Erquy et la pointe de Plévenon, deux zones de tension, sont à envisager.

Mme Le Bars et Mme Belliard soulignent l'importance de la mesure de la fréquentation et la réflexion sur le lieu choisi pour cela, avant d'entamer des actions. La fréquentation sera plus importante à la suite de la délivrance du label ; il sera nécessaire d'établir un « état 0 » afin de quantifier la hausse de trafic.

M. Morin annonce le lancement de cette démarche par le grand Site avec les 2 ATD

Concernant la randonnée, Mme Burnouf intervient et fait part d'une incompréhension de nombreux randonneurs envers la lecture des cartes, et qu'une harmonisation est nécessaire. Quant au passage par un éditeur privé pour réaliser un guide randonnée du Grand Site, elle considère que c'est onéreux, et qu'il faut lancer une édition en interne. Mme Le Mao ajoute qu'effectivement, la logique de ce genre de guide n'est pas forcément la même que celle qui sera souhaitée par le GS. M. Morin indique qu'un groupe de travail devra être mis en place à ce sujet.

M. Barbo propose que les plans climat des intercos soient associés au schéma mobilité.

Mme Belliard fait part d'un problème d'éboulement de pierres sur la route communale allant de Plévenon à Fréhel (au niveau de Port Nieux – la route est intégrée dans la GEMAPI). L'érosion y est forte. Le car scolaire passe par là. Ne faut-il pas songer à la transformer en usage piéton/vélo ? Mme Moisan ajoute que cette route est empruntée par les ostréiculteurs.

Mme Consille répond qu'il faut signaler le non-respect des arrêtés municipaux limitant la circulation aux gendarmes et que la circulation en ce lieu relève de la responsabilité des maires, que les services de l'État peuvent accompagner si besoin pour sécuriser cet accès.

M. Barbo intervient et fait part de la nécessité de prendre en compte l'érosion. Sur le bassin versant de l'Islet, il y a un problème érosif qui a une influence sur la qualité des eaux. L'Ilet l'interroge à ce sujet : il ne se passe rien. Il existe un problème de nitrates et de pesticides. Cette thématique doit être travaillée avec la CLE (commission locale de l'eau) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) au cours de réunions de travail spécifiques.

M. Morin et Mme Consille approuvent : une voie douce ne peut être ouverte sur une mauvaise base.

Mme Le Bars aborde la **requalification des itinéraires de découverte automobile du GS** (voir la présentation jointe) :

Les projets à venir concerneront notamment les portes d'entrée du GS qu'il faudra marquer : « La Couture » et « Port à la Duc ». Il faudra également déterminer sur le territoire, les aires de repos et les haltes.

Mme Verre présente ensuite le guide paysager qui est distribué aux membres et permet de sensibiliser les communes et EPCI. Mme Consille fait part de la bonne qualité pédagogique et didactique de cet ouvrage.

M. Richard présente ensuite le **guide de réduction de la publicité dans le paysage** qui est issu d'un effort mené depuis 2017 et qui a abouti grâce au GS.

Il s'agit d'un travail de sensibilisation dont l'objectif est de protéger les paysages et pour cela, de réduire la publicité en agglomération, et la supprimer en dehors. Chaque société veut positionner des panneaux partout : il faut donc trouver des réponses alternatives via une signalétique d'Information Locale (SIL).

A cet effet, le **règlement local de publicité (RLP)** est un outil efficace pour les communes il apporte des pouvoirs de police au maire. Des RLPi (intercommunaux) peuvent être adossés aux PLUi.

Concernant Erquy et Plurien, ces communes peuvent élaborer individuellement le RLP puisqu'elles ne sont pas intégrées dans un PLUi.

En l'absence de ces outils c'est le règlement national qui s'applique.

A noter que les dispositions réglementaires de l'AVAP d'ERQUY, relatives à la publicité s'appliquent également.

Une demi-journée d'information est à envisager à destination des collectivités : un règlement commun sur les 4 communes OGS serait idéal.

Mme Verre fait ensuite un **point sur les maisons de sites** (voir ppt). Mme Belliard présente un projet de jardin public à Plévenon, qui serait orienté vers les familles à partir d'un labyrinthe thématique. Les aménagements dans le jardin auront pour objectifs la connaissance des milieux, des paysages, des oiseaux... Un conte, qui sera le fil rouge de la découverte du lieu, va permettre de refaire vivre l'école des filles au travers de l'écolière Adélie, et de sensibiliser aux paysages autour de Plévenon, ainsi qu'aux métiers traditionnels.

Sur Erquy, le projet est de proposer :

- une salle accueillante proposant un espace de médiation sur la pêche, la criée, ses métiers et la ressource marine
- un espace dégustation
- un espace moderne avec outils numériques pour comprendre l'histoire et la vie de la criée
- une complémentarité avec l'offre de ballade en bateaux + les visites de la criée le matin

M. Morin et Mme Consille remercient les membres du COPIL en soulignant l'importance du travail restant à accomplir. L'État reste mobilisé et le prochain COPIL est envisagé en juin (première quinzaine).

Le président du syndicat mixte
du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,

Yannick MORIN



La sous-préfète de Dinan

Dominique CONSILLE

